REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR DIDIER SPIES, DEPUTE (UDC) INTITULÉE "OU EN EST-ON AVEC LE PROJET « POMPIER JU2020 » ?" (N°3236)

La réorganisation des sapeurs-pompiers jurassiens est un sujet important puisqu'il est notamment question de la sécurité de la population jurassienne, de l'efficacité des interventions lors de sinistres et la préservation des biens situés sur notre territoire cantonal.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées :

1. **Est- ce que le rapport intermédiaire prévu pour fin juin 2019 a déjà été présenté ?**
   Oui, le rapport intermédiaire a été adressé au Gouvernement jurassien le 30 août 2019 et un complément de rapport lui a été envoyé le 30 septembre 2019.

2. **Comment peut-on améliorer la situation entre les CR et les SIS ?**
   La situation actuelle cloisonne les tâches et les attributions financières des différentes entités. Elle provoque également une séparation des moyens humains et matériels avec facturation chaque fois qu'une entraide s'avère nécessaire. Le concept futur prévoit une seule entité par région avec une répartition des points de départ et des moyens à disposition. Toute la communauté de la région bénéficiera de cette nouvelle structure.

3. **Faut-il vraiment transmettre toutes les compétences aux CR et ainsi également la plus grande partie du financement ?**
   Actuellement, les compétences et le financement des sapeurs-pompiers sont partagées entre les SIS et les deux centres de renfort (CR). Il n'a jamais été question de transmettre l'ensemble des compétences aux CR dans le projet de réorganisation. Au contraire, ces notions pourraient disparaître au profit de régions de défense incendie dirigées par un état-major régional et pilotées par une entité représentant l'ensemble des autorités communales de la région, connues à ce jour sous l'appellation autorité de surveillance.

4. **Quelle est la position des communes jurassiennes concernant ce projet ?**
   Le projet de réorganisation des sapeurs-pompiers jurassiens a été présenté à l'Association jurassienne des communes (AJC) en date du 18 avril 2018. Les communes n'ont pas encore été consultées de manière formelle au sujet de cette réorganisation des sapeurs-pompiers jurassiens. Toutefois, trois représentants de l'AJC font partie du groupe de travail nommé par le Gouvernement jurassien. L'AJC sera consultée de manière privilégiée, au même titre que d'autres acteurs de la sécurité, lorsqu'un avant-projet aura été validé par le Gouvernement.

5. **Quelle est la position de l'ECA ?**
   L'ECA Jura, qui a donné l'impulsion à ce projet, est favorable à une réorganisation de la défense incendie et de secours qui doit permettre, à terme, la maîtrise des coûts globaux avec une organisation identique sur l'ensemble du territoire cantonal.

6. **Est-ce que l'aspect législatif pourra être finalisé en 2020 ?**
   Le volet législatif de ce projet ne pourra très probablement pas être finalisé en 2020. Le calendrier initialement prévu se voulait optimiste mais la complexité du dossier mérite des précisions et éclaircissements détaillés aux membres du groupe de travail qui n'émanent pas des sapeurs-pompiers jurassiens.

Delémont, le 19 novembre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat

Gladys Winkler Docourt